

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00347

RESTAURATION ET ETANCHEIFICATION DU TRONÇON DE L'ECHAPRE SITUE EN AMONT DE LA RD500 ET SOUMIS A DES PERTES MINIERES - DEPOT DES DOSSIERS LOI SUR L'EAU ET DE DECLARATION D'INTERET GENERAL

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 45

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Yves PARTRAT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. Jean-Claude SCHALK donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Christian FAYOLLE, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 septembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160722-D20160034710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160926

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016

RESTAURATION ET ETANCHEIFICATION DU TRONÇON DE L'ECHAPRE SITUE EN AMONT DE LA RD500 ET SOUMIS A DES PERTES MINIERES - DEPOT DES DOSSIERS LOI SUR L'EAU ET DE DECLARATION D'INTERET GENERAL

Les débits d'étiages de l'Echapre, affluent de l'Ondaine, sont très faibles et on assiste chaque année à l'assèchement total de certains tronçons situés dans la vallée de l'Ondaine.

Ce phénomène est lié d'une part à la faiblesse du débit restitué par le barrage destiné à l'alimentation en eau potable situé en amont et d'autres parts aux infiltrations importantes vers les anciennes galeries de mine qui affleurent dans ce secteur.

Ainsi, dans le cadre du contrat de rivière « Ondaine-Lizeron », il est envisagé à titre expérimental de réaménager, du point de vue écologique et paysager le lit de l'Echapre, actuellement bétonné, après en avoir assuré l'étanchéification.

L'aménagement consiste en l'étanchéification du lit par une géomembrane recouverte d'un pavage en enrochement destiné à la protéger. Le tout sera végétalisé afin de s'approcher d'un fonctionnement naturel.

Les études d'avant-projet ont été présentées en comité technique le 04 septembre 2015. Le montant des travaux d'aménagement est estimé à ce stade à 300 000 € TTC.

Les communes de Firminy et du Chambon-Feugerolles ainsi que le Département de la Loire, concerné par un possible projet de déviation routière à proximité, se sont positionnés favorablement sur cet avant-projet.

Inscrite au contrat de rivière « Ondaine-Lizeron », l'opération peut bénéficier de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 60 %, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 17,5 % et du Département de la Loire à hauteur de 2,5 %.

Les travaux envisagés sont soumis à Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et nécessitent une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) permettant l'intervention de Saint-Etienne Métropole sur le domaine privé des communes et du Département.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à :

- **déposer les dossiers d'Autorisation Loi sur l'Eau et de Déclaration d'Intérêt Général,**
- **solliciter l'agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Loire en vue de l'attribution de subvention pour la réalisation telle que décrite ci-dessus.**
- **les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées à l'opération n° 351 du budget principal de l'exercice 2016 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU